

PLF 2015 – discours commission élargie jeudi 23 octobre

M. Jean-Marie Beffara, rapporteur spécial sur la mission *Medias, livre et industries culturelles*

Madame la Ministre,

Monsieur le Président de la commission des finances,

Monsieur le président de la commission des affaires culturelles,

Mes chers collègues,

La mission *Medias, livre et industrie culturelle*, complétée par le compte de concours financier d'*Avances à l'audiovisuel public*, couvre un spectre très large d'actions en faveur de la politique culturelle française.

Malgré leur diversité, tous les acteurs impliqués dans ces domaines sont confrontés depuis quelques années au défi de la transition numérique, qui a bouleversé les usages et qui oblige à repenser à la fois les offres et les modèles économiques. Aujourd'hui, 80% des français sont des internautes et la mobilité devient un mode de consommation incontournable des contenus au détriment des supports traditionnels de diffusion.

C'est donc dans ce contexte particulier que la mission *Medias, livre et industrie culturelle* s'inscrit, en plus de celui plus général d'une conjoncture économique qui impose une maîtrise accrue des finances publiques.

Le projet de loi de finances pour 2015 propose **un abondement à hauteur de 717,2 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 714,2 millions d'euros en crédits de paiement, soit une baisse de respectivement 17 % et 12 % par rapport à la loi de finance initiale pour 2014.** Mais des changements de périmètre liés à un rééquilibrage des financements de l'audiovisuel entre crédits budgétaires et CAP faussent la vision. En neutralisant ces changements de périmètres, les crédits de la mission reculent de 6,9% en AE et augmentent de 0,9% en CP. Les marges de manœuvre sont donc préservées pour mener à bien les actions essentielles de la mission *Medias, livre et industrie culturelle*.

J'ai souhaité consacrer la première partie de mon rapport spécial aux impacts de la transition numérique sur l'ensemble des secteurs de la mission. Quel est donc le constat ?

Tout d'abord il est indéniable que le tournant du numérique a bien été pris par l'ensemble des acteurs de la mission et notamment par ceux de l'audiovisuel.

France télévisions, Arte ou encore Radio France mènent des politiques de développement innovantes avec des produits multimédia en constante évolution. Je constate avec plaisir que l'audiovisuel public n'a rien à envier au privé sur la conquête du digital. **Ce constat est encourageant car le numérique est un formidable outil au service de la communication, de la culture, et de**

la conservation- je pense notamment à la bibliothèque numérique « Gallica » dont est en charge la Bnf.

Néanmoins, il faut reconnaître que cette transition a par ailleurs bouleversé les modèles économiques et engendré de nouvelles formes de concurrence qui risquent de déstabiliser certains acteurs

Je pense en tout premier lieu à la presse papier, qui subit de plein fouet le recul du papier face à l'écran - l'écran de télévision dans un premier temps et désormais de tous les autres avec la généralisation de l'internet mobile. Le chiffre d'affaire de la presse chute pour la sixième année consécutive, la diffusion de l'ensemble des titres de presse étant quant à elle en recul de près de 30% en volume par rapport à son niveau d'il y a 20 ans. La baisse de son marché publicitaire est de loin la plus importante de l'ensemble des medias traditionnels avec moins 8% par an entre 2011 et 2013.

C'est pourquoi la réforme des aides à la presse instituée par le décret du 24 juin 2014 était essentielle. **J'attire cependant l'attention du Gouvernement sur le fait que le ciblage croissant des aides au profit de la presse IPG, notamment dans le domaine des aides à l'innovation- risque d'empêcher les autres types de presse, de prendre le virage du numérique. L'évolution numérique amenant elle-même à redéfinir la notion de presse IPG.**

Le second secteur à protéger est celui du livre dont l'économie nécessite une nouvelle régulation sous l'impact du développement du livre numérique et de la vente en ligne. C'est l'objectif que se sont assigné les lois du 17 mars 2014 et du 8 juillet 2014. La mission Media finance également les dispositifs complémentaires de soutien aux librairies indépendantes. Le programme *Livre et Industries culturelles* voit ainsi ses crédits de paiements augmenter de 2,6 % entre 2014 et 2015, ce dont je me félicite.

L'autre volet que je souhaite aborder est celui **des modalités de financement de l'audiovisuel public.**

Je me félicite de la volonté du gouvernement d'engager **la disparition des crédits budgétaires à l'horizon 2017.**

Si la CAP est amenée à devenir le seul financement public de l'audiovisuel public, ses recettes doivent faire l'objet d'une sécurisation et d'une fiabilisation accrue. Il est donc **urgent de réfléchir dès 2015 à la modification de l'assiette de la contribution,** afin de remédier au décalage croissant entre les usages et les bases de l'assiette.

Enfin, et j'insiste sur ce point, les opérateurs de l'audiovisuel public doivent pouvoir développer des ressources propres. C'est la raison pour laquelle je propose dans mon rapport spécial d'engager la réflexion sur le retour partiel de la publicité entre 20h et 21h sur France Télévisions. Après de nombreuses auditions, et notamment avec l'union des annonceurs, il apparaît que l'impossibilité de diffusion de publicité après 20h « démonétise » l'ensemble des recettes publicitaires des chaînes de service public. D'autre part, l'impact sur le marché publicitaire global serait très limité puisque de tels écrans attireraient de nouveaux annonceurs. Cette nouvelle opportunité pourrait s'accompagner de la suppression de tout écran publicitaire en journée sur France4.

L'extension de la CAP aux écrans mobiles et le développement de ressources propres me semblent de meilleures solutions pour garantir le financement de l'audiovisuel public que l'augmentation systématique du montant de la CAP. En effet, depuis 2009, le montant unitaire de la redevance supportée par les contribuables métropolitains a augmenté deux fois plus que si seule l'indexation avait été appliquée (de 118 euros en 2009 à 136 euros en 2015, au lieu de 128 euros avec la seule indexation).

Madame la Ministre, je vous pose donc trois questions :

- Comment le Gouvernement envisage-t-il de se saisir de la redéfinition de l'assiette de la contribution à l'audiovisuel public ?
- Comment le Gouvernement envisage-t-il de faciliter la transition numérique pour la presse non IPG qui est actuellement dans une situation difficile ?
- Enfin n'ayant pas eu le temps d'évoquer la baisse des crédits alloués à l'HADOPI, cette baisse signifie-t-elle le recentrage de son action sur la seule réponse graduée ? Si tel est le cas que deviennent ces autres missions, notamment la promotion de l'offre légale.